



Le programme d'accompagnement : « La Route de ma santé »

« La Route de ma santé » est un programme global proposé par la CPAM de la Haute-Garonne pour **informer et accompagner les personnes en situation de fragilité dans l'accès aux droits et aux soins.**

● Pour quoi ?

La santé est un vecteur essentiel d'insertion sociale et professionnelle. Ainsi, accéder à la santé quand on rencontre des difficultés sociales, c'est :

- ▶ connaître ses droits et savoir les utiliser,
- ▶ savoir pourquoi et comment prendre soin de sa santé.

● Quoi ?

Le programme proposé par la CPAM se compose généralement de deux ateliers d'information collectifs :

- ▶ le premier sur les **droits à l'Assurance Maladie**,
- ▶ le second sur la **santé**,
- ▶ et d'une **proposition d'inscription au bilan de santé gratuit** proposé par le Centre d'Examens de Santé.

● Pour qui ?

Le programme concerne les **personnes dont les ressources sont très modestes et qui sont potentiellement éligibles à la Complémentaire Santé Solidaire ou à l'ACS et/ou éloignées du système de soins** : les jeunes en difficultés scolaires, les stagiaires de la formation professionnelle, les publics fréquentant des associations ou des foyers, les publics en centre de détention et les jeunes en centre d'éducation renforcée, les étudiants boursiers, les chômeurs en milieu rural, les personnes handicapées,...

● Comment ?

Les ateliers sont préparés **en partenariat avec les structures qui accueillent ces publics** pour s'adapter aux besoins d'information et aux modalités d'intervention de chaque groupe de participants (spécificité du groupe, contraintes éventuelles, thématique souhaitée,)...

FAVORISER UN RÉ INVESTISSEMENT DE LA SANTÉ EN TANT QUE VECTEUR D'INSERTION CHEZ LES PERSONNES EN DIFFICULTÉ SOCIALE ET/OU PROFESSIONNELLE



Vous souhaitez bénéficier du programme « La Route de ma santé » ?

Les acteurs du programme

En fonction des publics concernés, la CPAM mobilise ses équipes et ses partenaires pour animer les séances d'information :

- ▶ les **intervenants de la CPAM** organise et assure les ateliers collectifs d'information : sur les droits à l'Assurance Maladie et sur la santé ;
- ▶ le **Centre d'Examens de Santé (CES)** propose le bilan de santé. Une charte permet de préciser les engagements de la CPAM et du partenaire.

● Les intervenants

Si vous souhaitez bénéficier du programme « La Route de ma santé » dans votre structure, n'hésitez pas à **contacter la Coordination Action Sociale** :

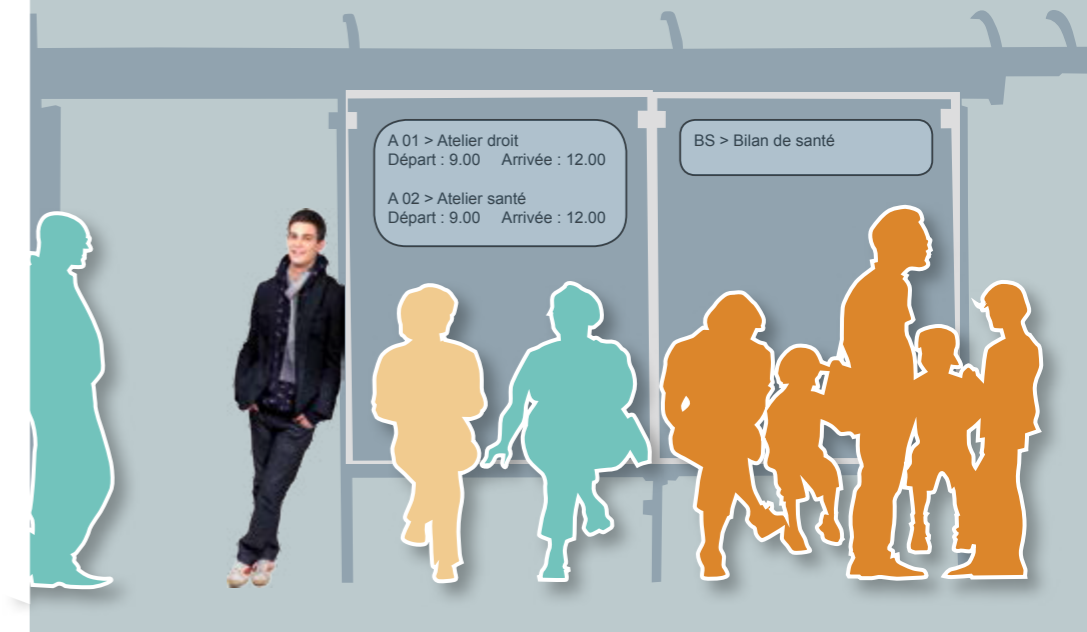
- ▶ coordinationactionsociale.cpam-toulouse@assurance-maladie.fr



Tout savoir sur

la ROUTE de MA SANTÉ

le programme d'accompagnement de l'Assurance Maladie pour l'accès aux droits et aux soins





L'atelier collectif d'information sur la santé et la prévention (optionnel)

Préparation

Le travail mené en amont avec les référents des structures permet d'adapter les thématiques santé aux besoins des participants.

Déroulement

L'atelier sur la santé aborde :

- ▶ les concepts de santé, les prises de risque et les facteurs protecteurs : tabac, alcool, contraception, sexualité, nutrition...
- ▶ les offres de prévention de l'Assurance Maladie : promotion des parcours attentionnés proposés par l'Assurance Maladie, dépistage des cancers, vaccinations ;
- ▶ le bilan de santé gratuit proposé par le Centre d'Examens de Santé : présentation du bilan, examens médicaux, ...

D'autres thèmes peuvent être développés à la demande ou en fonction du profil des participants.

Outils utilisés

Diaporama, brochures de l'Assurance Maladie, formulaires, jeu interactif.

Durée et nombre de participants requis

3 heures adaptables pour au moins 5 personnes.

Logistique

La structure d'accueil doit mettre à disposition un local adapté à des informations collectives et, dans la mesure du possible, du matériel technique (ordinateur, vidéo projecteur).



La proposition d'inscription au bilan de santé

Elle permet aux personnes qui le souhaitent de bénéficier d'un bilan de santé préventif réalisé par le Centre d'Examens de Santé (CES).

Déroulement

Le bilan de santé est personnalisé et gratuit. Il est modulé en fonction de l'âge, du sexe, du suivi et des antécédents familiaux du participant.

D'une durée de 2 à 3 heures, il se compose :

- ▶ d'examens pré-cliniques : poids, taille, examen dentaire, contrôle de la vue et de l'audition, électrocardiogramme, mesure de la pression artérielle et des capacités respiratoires ;
- ▶ d'analyses : examen sanguin, analyse d'urine, frottis du col de l'utérus pour les femmes non suivies, proposition d'un dépistage VIH, hépatite C et hépatite B en cas de facteurs de risque ;
- ▶ d'une consultation avec un médecin : point sur l'état de santé du patient, commentaire des résultats, réponse aux questions et orientation vers le médecin traitant si besoin.

Suivi

Pour ceux qui le souhaitent, un accompagnement médico-social en partenariat avec le service social de l'Assurance Maladie est proposé. Il a pour objectif de favoriser la réinsertion des personnes les plus fragiles, dans le système de soins de droit commun.

Les résultats sont envoyés à l'assuré sous 10 jours. A sa demande, son médecin traitant peut également recevoir les résultats de l'examen de santé.

En cas d'anomalie, une consultation chez votre médecin peut être prise en charge par l'Assurance Maladie.

